

**Note d'information à l'attention
des membres du Comité de suivi du programme européen 2014-2020
Champagne-Ardenne**

Objet : propositions de modification du Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 Champagne-Ardenne

Suite à la revue de performance des Programmes Opérationnels réalisée par la Commission européenne en 2019, soit à mi-parcours, cette dernière a constaté la non atteinte des valeurs cibles du cadre de performance de l'axe 3 « Soutenir la transition énergétique » du PO FEDER- FSE (IEJ) Champagne-Ardenne 2014-2020. Il convient donc de transférer la réserve de performance de cet axe vers un axe plus performant, soit **1,810 880 €** (6,22% du montant alloué dans la maquette financière initiale).

I) Contexte

L'Autorité de gestion s'est trouvée confrontée à plusieurs difficultés depuis le démarrage de la programmation, au-delà de la fusion des 3 ex-régions :

- sur les Energies Nouvelles Renouvelables (ENR) : le caractère innovant obligatoire pour l'accompagnement de projets a rendu extrêmement difficile la programmation, malgré un appel à projets lancé dès le démarrage et 3 projets identifiés, avec un niveau de maturité toutefois insuffisant pour permettre d'enregistrer des réalisations avant l'examen à mi-parcours.
- Rénovation thermique des logements sociaux : un appel à projets a été lancé en 2015, suite à l'approbation officielle du PO, avec des perspectives conformes aux prévisions initiales. Cependant, de multiples facteurs exogènes à l'Autorité de gestion n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés (Loi de finances 2018 et multiples évolutions profondes du contexte fiscal national).
- Quant à la mesure en faveur du logement privé, devant initialement se traduire par la mise en place d'un instrument financier à l'échelle de la Champagne-Ardenne, celle-ci n'a pu être mise en œuvre suite à la fusion des trois anciennes régions et des choix politiques différents.

En 2018 notamment, face à ces constats, l'AG a procédé à des modifications du Programme Opérationnel Champagne-Ardenne afin de redynamiser la programmation :

- Assouplissement des critères associés aux projets d'ENR
- Suppression de la mention relative à l'étiquette énergétique avant travaux qui avait conduit au refus du soutien en faveur de logements classés D (3 rejets depuis le début de la programmation, représentant un potentiel de 120 logements réhabilités)
- Modifications des lignes de partage entre le FEDER et le FEADER afin de lever les obstacles au financement d'unités de méthanisation agricole.

.../...

Les premiers effets positifs de ces mesures se sont traduites dès 2019, par la programmation de :

- 6 dossiers méthanisation pour 19 308 578,00 € de dépenses totales, 2 125 300,00 € de Feder accordé et 2,59 MW pour l'indicateur CO30, soit 172% de la cible 2023.
- 1 dossier ENR issu de l'appel à projets

D'ici fin 2019, les perspectives de programmation en cumulé sont les suivantes: 31 dossiers méthanisation ; 98,5 M€ de dépenses totales ; 9,4 M€ de FEDER ; CO30 12,63 MW.

L'examen de la performance des programmes étant réalisé au 31 décembre 2018, il n'a pas été possible d'atteindre l'ensemble des valeurs intermédiaires fixées pour conserver la réserve de performance sur cet axe.

II) Transfert de la réserve de performance de l'Axe 3

Conformément au règlement général n°1303, **il vous est proposé** de transférer la réserve de performance de l'axe 3 vers l'axe 5 « Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains », seul axe permettant de conserver la concentration thématique de l'OT4 au niveau plancher de 20%.

Ce transfert engendrera des modifications du Programme Opérationnel au niveau de la maquette financière et des indicateurs.